

9/12/15
Ouest-France

Sorti de prison, le père dérape encore

Un Nazairien de 36 ans a été à nouveau conduit en détention. En moins d'un mois, il avait réinstallé un climat de terreur.

« J'ai toujours eu un problème d'alcool. Il me faut un encadrement. »

L'homme jugé, hier, en comparution immédiate a présenté un visage presque lucide sur sa situation et les excès qui l'ont mené une fois de plus devant les juges. Dimanche, il a pris son fils de 9 ans, à la gorge, l'a bousculé, insulté. De ce nouveau dérapage violent, il n'a aucun souvenir. Il avait 2,6 grammes d'alcool dans le sang.

Il n'aurait pas dû revenir au domicile familial puisque sa précédente condamnation pour des violences, sur sa concubine et son fils, en avril 2015, le lui interdisait. Il avait écoppé de deux ans de prison dont un ferme. Comme la loi le permet, il a bénéficié de remise de peine après huit mois de détention.

Le 18 novembre, une première nuit au foyer Blanchy, où il est arrivé ivre, lui a fait retrouver une cellule de dégrisement au commissariat. Il s'est ensuite présenté à l'appartement familial. Mais pas pour redevenir un père enfin disponible. « Vous vous

installez, vous buvez tous les jours. Ce n'est pas ici le lieu de la morale, mais tout de même, pensez-vous que votre femme malade et votre fils ont besoin de ça ? » sermonne le président Alain Kerhoas.

Le prévenu atteste. « Vous pensez que je ne m'en veux pas ? » Pour M^e Poterie, l'avocate des plaignants, mère et fils, ces arguments sont « les mêmes que la dernière fois. » L'itinéraire de cet ancien enfant battu qui avait fini par tuer son père est emblématique du phénomène de reproduction du modèle violent. « Il reste un danger », estime la procureure Elodie Bouteloup, qui requiert deux ans de prison.

Pour la défense, M^e Roux, pointe « le véritable problème des sorties sèches de détention. En quittant la prison le 17 novembre, il était un mois livré à lui-même avant le premier rendez-vous destiné à mettre en place son obligation de soins. » Le tribunal l'a condamné à 30 mois de prison ferme, révoquant également un sursis de six mois.